

Directeur de la publication :
Patrick Jacques
Rédacteur en chef :
Martine Dubois
Équipe rédactionnelle :
Martine Dubois,
Marie Hélène Blanchet,
Gérard Tournier,
Bernard Creton.
Maquettistes :
Paul & Jean-Paul Mauduit
Crédits photos :
Mairie de Montmachoux
PJM :
mairie.montmachoux@gmail.com

DOUBLE CROCHE

MONTMACHOUX

Fête

son Eglise Restaurée

DIMANCHE 30 Avril 2017

CONCERT à 15H

Renseignements :
Mairie : 01 64 32 39 31
Double Croche : 01 64 28 02 45

Mairie.montmachoux@gmail.com
doublecroche@orange.fr

I.N.S

LE RECENSEMENT DE NOTRE POPULATION S'EST DÉROULÉ DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017

Nous tenons à remercier tous les habitants pour leur collaboration à la réussite de cette collecte d'informations. L'INSEE va désormais vérifier l'ensemble de vos déclarations.

D'ores et déjà, le chiffre provisoire de notre population a été arrêté à **246 habitants** au lieu de **235 habitants** au titre du précédent recensement de 2012.

Quelques enseignements :

Hommes : 117 soit 47,56 %
Femmes : 129 soit 52,44 %

Par strates d'âge :

- Moins de 18 ans : 22,76 %
- De 19 à 60 ans : 45,53 %
- De 61 à 93 ans : 31,71 %

Le parc de logements s'établit comme suit :

- Résidences Principales : 98
- Résidences Secondaires : 11
- Logements Vacants : 10

Thierry KERMARREC
Agent recenseur

PJM

n°37

18.020 euros

Compteur de la souscription publique

LE PETIT JOURNAL DE MONTMACHOUX

MARS 2017

LE MOT DU MAIRE :

La commune de Montmachoux est membre à part entière de la Communauté de communes du Pays de Montereau (CCPM) depuis le 1er janvier dernier.

A ce titre j'ai participé à mon premier conseil communautaire le 20 février dernier en qualité de membre titulaire ; le premier adjoint, Bernard CRETON étant membre suppléant en cas d'indisponibilité.

Nous avons ensemble été conviés le 16 février précédent par le Président de la CCPM pour le compte rendu du diagnostic de la voirie communale engagée en fin d'année précédente, et de la nature des travaux qui seront réalisés cette année pour notre voirie (CF article travaux de voirie à venir).

A ce titre, nous avons découvert avec étonnement que la partie terminale de la rue du Pilory, comprise entre le virage situé à hauteur de la mare du Bellanger jusqu'à l'entrée du cimetière était toujours incluse dans les parcelles communales cadastrées B 003 et B 0608 appartenant à la Commune, et par conséquent faisant toujours partie de son domaine privé, et donc exclue pour le moment de la prise en compte par la CCPM.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 16 février 2017, il a été décidé d'engager immédiatement une procédure de classement dans le domaine public de cette portion de voie, dans l'objectif d'une mise à disposition à la CCPM dans le cadre de la compétence voirie qui lui est dédiée. Cette procédure nécessitera bien évidemment à la charge de la commune de faire appel à un géomètre expert aux fins de régulariser cette anomalie remontant au temps de création de cette portion de voie carrossable.

Concernant les compétences EAU et ASSAINISSEMENT, tous les abonnés ont reçu du nouveau délégataire, la Société VEOLIA le règlement du service de l'eau qui décrit les règles qui régissent les relations entre chaque abonné et VEOLIA.

A ce titre une relève des compteurs d'eau a été réalisée les 6 et 7 mars dernier, afin de permettre à la SAUR qui exerçait jusque-là cette fonction de liquider sa dernière facture. VEOLIA émettra ensuite en juin prochain sa première facture intermédiaire regroupant la fourniture de l'eau et par ailleurs la redevance d'assainissement collectif au nouveau tarif dont je ne peux encore vous préciser le montant précis à cette date, qu'il vous appartiendra de régler en totalité ; les prélèvements automatiques mis en place antérieurement par la SAUR étant devenus caduques.

Pour ceux qui souhaiteront pouvoir bénéficier du prélèvement mensuel, ils devront en faire la demande à nouveau au moyen des formulaires qui seront joints à cette facture intermédiaire.

Comme convenu la CCPM a pris en charge à compter du 1er janvier dernier l'amortissement (Capital et intérêts) des 4 derniers emprunts en cours DEXIA et SFIL relatifs à nos installations d'assainissement collectif, représentant un montant global de 30.000 € annuels supportés jusque-là par la commune.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés du nouveau prix de l'assainissement collectif dès que possible.

Je veux enfin, en ce début de printemps, rappeler à tous l'engagement **Zéro Phyt'eau** depuis 2011 de la Commune, par lequel l'utilisation de tous produits phytosanitaires, en particulier désherbants sur le domaine public est désormais formellement interdite depuis le **1er janvier 2017**.

A ce titre, la commune a le projet avec les communes de Diant et de Thoury-Ferrottes de faire prochainement l'acquisition groupée d'un désherbeur à eau chaude, pour lequel un dossier de subvention est en cours.

Patrick JACQUES

CEREMONIE DES VOEUX DU MAIRE



Le samedi 14 janvier dernier s'est déroulée dans notre trop petite salle communale la cérémonie dite des Vœux du Maire et du Conseil municipal pour laquelle nous avons eu le plaisir d'accueillir notre députée, **Mme Valérie LECROUTE**, **Isoline MILLOT** Vice-Présidente du Conseil départemental et Maire de Diant, **Jean-Marie ALBOUY**, Président de la Communauté de Communes du Pays de Montereau, nombreux maires et élus des communes de la CCPM et de l'ex-CCBG, et la présence amicale de **Christian FROT**, ancien Conseiller Général, les représentant des sapeurs-pompiers de Voulx ainsi qu'une délégation de la Brigade de Gendarmerie de Lorrez le Bocage et un grand nombre d'habitants de Montmachoux.

A l'occasion de son discours, M. le Maire a notamment tenu à saluer et remercier chaleureusement l'ensemble des représentants élus des communes de la CCPM pour l'accueil de Montmachoux en son sein au 1er janvier 2017, et pour les effets bénéfiques qui en résulteraient pour la commune et ses habitants au titre de l'assainissement collectif et du prix de l'eau, ainsi que l'entretien de la voirie communale.

Après les traditionnels discours de présentation des Vœux, il a été procédé à la remise des diplômes d'honneur des « villages fleuris » à tous les administrés participants au fleurissement du village et qui ont contribué à permettre à MONTMACHOUX d'obtenir cette année la distinction « **FLEUR DE VERMEIL** » dernier stade avant l'obtention de la FLEUR D'OR et par conséquent la première fleur sur ses panneaux d'entrée de village.

En remerciement, chacun d'eux a reçu une magnifique composition florale offerte par la Municipalité.

Il a été ensuite proposé à la bonne centaine des membres de l'assistance de partager le verre de l'amitié autour d'un excellent et copieux buffet préparé cette année par un traiteur.

Ce fut un moment chaleureux de partage, de convivialité et de bonne humeur, moment qui réunissait en conséquence tous les ingrédients pour démarrer cette nouvelle année sous les meilleurs auspices.

M.D

TRAVAUX DE VOIRIE À VENIR

En amont de notre intégration au 1er janvier 2017 à la Communauté de Communes du Pays de Montereau (C.C.P.M.), cette dernière avait engagé un diagnostic de l'état de la voirie de toutes les nouvelles communes entrantes de l'ancienne CCBG.

L'ensemble des voiries communales ont été classées en trois catégories identifiées par des couleurs :

- Vert pour la voirie en très bon état.
- Orange pour la voirie nécessitant un entretien et pour lequel nous aurons à définir une hiérarchisation des interventions à venir.
- Rouge pour la voirie en mauvais voire très mauvais état nécessitant une intervention urgente.

A l'occasion d'une réunion de compte-rendu de ce diagnostic avec le Président de la CCPM, il a été convenu que les travaux de voiries de cette année concernerait les deux seules voies classées ROUGE, à savoir la portion carrossable de la Ruelle du Puits et la partie terminale de la rue du Pilori jusqu'à l'entrée du cimetière.

L'ensemble de ces travaux à caractère urgent dont le montant TTC a été estimé à 35.000 € seront réalisés dans le courant de cette année.

M.D

COMMÉMORATION DU 19 MARS 1962

Cérémonie de remise d'une gerbe aux Monuments aux morts par une délégation de la FNACA, Dimanche 19 mars 2017, au titre de la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Après lecture message national du Secrétaire d'état aux anciens combattants, l'assemblée a respecté une minute de silence à la mémoire des victimes de ces conflits.

M.D



CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



Depuis le mois dernier, Montmachoux n'est plus habilité comme bon nombre de petites communes à établir les cartes nationales d'identité.

Il vous appartient désormais, comme vous le faisiez déjà pour l'établissement ou le renouvellement des passeports de vous adresser au service dédié de la **Mairie de Montereau Fault Yonne** qui est équipé d'un **appareil biométrique** permettant la prise d'empreintes, pour une demande ou un renouvellement de votre carte nationale d'identité.

Il semble préférable de prendre un rendez-vous au préalable et de vous munir des documents nécessaires en la matière, dont la liste est consultable sur : **www.service-public.fr**

BC

ESPACE VERTS

Comme vous avez pu le lire sur le petit panneau planté au milieu du « haricot » situé à l'entrée du village en venant de Voulx, un nouvel aménagement est prévu.

La restauration du pressoir et du broyeur à pommes, qui ont été offerts à la Commune par la fille de René Vielhomme, est maintenant terminée.

Dans le courant du printemps ceux-ci vont venir prendre leur place, comme prévu, sur ce « haricot ». Après cela il ne restera plus qu'à la commission fleurissement de valoriser cet espace qui, en complément de tous les efforts fournis par chacun d'entre vous, nous permettra peut-être d'obtenir la première fleur au concours des villages fleuris.

NB : Nous souhaiterions à ce titre procéder à la réalisation d'épouvantails décoratifs qui viendraient s'intégrer dans les massifs fleuris, avec la participation d'enfants et de jeunes du village. Merci de vous faire connaître le cas échéant en Mairie

M.D.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES :

2017, comme chacun le sait est une année particulière puisque nous allons devoir élire notre nouveau Président de la République, et par ailleurs renouveler les députés de l'assemblée nationale. Pour l'élection présidentielle, le scrutin aura lieu les dimanches le **23 avril 2017** pour le 1er tour et le **7 mai 2017** pour le second tour. Les élections législatives se dérouleront successivement les dimanches **11 et 18 juin 2017**.

Nous vous précisons qu'à ce titre de nouvelles cartes d'électeurs vous seront prochainement distribuées dans vos boîtes aux lettres. Pour la tenue du bureau de vote à l'occasion de ces scrutins, nous sollicitons d'ores et déjà les bonnes volontés susceptibles d'assurer une vacation à ces différentes dates. Merci le cas échéant de faire connaître en Mairie vos disponibilités en la matière.

Merci par avance à toutes ces bonnes volontés...

M.D

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX GRANDE RUE

Par délibération en date du 13 juin 2016, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le programme de travaux d'enfouissement de l'ensemble des réseaux sur la totalité de la Grande rue, au même titre que ceux réalisés en 2012 au long de la rue du Pilon.

Compte tenu de l'importance de ce chantier, les travaux ont été programmés en deux tranches successives, concentrées sur le dernier trimestre 2017 et le 1er trimestre 2018 afin de limiter la durée des nuisances afférentes à ce type de travaux. Je vous rappelle que ces derniers, sous maîtrise d'œuvre de notre syndicat d'électrification dit SDESM, concernent les réseaux de basse tension, d'éclairage public ainsi que les réseaux de communications électroniques et bénéficient de modalités de subventions différentes pour les deux premiers et totalement inexistantes pour les derniers.

La première tranche de l'entrée du village (Côté Voulx) jusqu'au N°28 représente un montant global de travaux de 166.133 € et une part résiduelle communale de **78.659 €** compte-tenu d'un taux de subvention respectivement de 80 et 70% pour l'enfouissement basse tension et éclairage public.

La seconde tranche du N° 28 jusqu'à la rue de la petite vallée représente un coût global de 233.857 € avec une part communale résiduelle de **107.693 €**.

Le mobilier d'éclairage public retenu sera identique à celui adopté dans la rue du Pilon, à savoir des lanternes sur mâts mais dans un souci d'économie équipées de foyers à leds, peu consommateurs d'énergie.

A cette occasion, l'ensemble des 18 foyers actuels de la Grande rue, bi-tensions et de facture récente, seront tous réutilisés pour remplacer les foyers les plus anciens de notre parc d'éclairage public. Afin d'alléger la charge communale concernant l'enfouissement du réseau Orange de communications électroniques représentant à lui seul un coût total de 102.936 € TTC, soit une base subventionnable de **85.780 € H.T**, nous avons déposé, en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 16 février 2017, une demande de subvention au titre du Fonds d'équipement rural (F.E.R) du Conseil départemental affecté d'un taux de subvention compris dans la fourchette de 30 à 50 %.

C'est courant juillet prochain que nous sera notifié le montant finalement alloué par la Commission permanente du Conseil départemental en faveur de ce programme d'enfouissement.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'évolution de ce dossier.

Le Maire



JOYEUSES PÂQUES !

Comme à l'accoutumée, l'ALM organise le dimanche 16 AVRIL à partir de 10 h 30, dans les rues avoisinantes de la Mairie « LA CHASSE AUX ŒUFS DE PAQUES » réservée aux enfants accompagnés des parents et/ ou grands-parents. Bien entendu nous allons « commander » pour cette occasion, le soleil, en espérant qu'il sera de la partie.

M.D

DEMANDE D'AIDE COMPLÉMENTAIRE: TRANSPORT SCOLAIRE



Vous avez jusqu'au 30 avril pour faire votre demande d'aide complémentaire auprès du Département de Seine-et-Marne.

Malgré la suppression de certaines aides en matière de transports scolaires, le Département limite l'effort des familles à 100 € par élève* pour l'année scolaire 2016-2017.

Pour bénéficier de l'aide départementale complémentaire, faites votre demande avant le 30 avril 2017 en vous rendant sur **www.seine-et-marne.fr**.

• Votre enfant a une carte Imagine R :

Munissez-vous du numéro de carte Imagine R et de votre RIB/IBAN (correspondant au compte avec lequel vous avez réglé votre forfait Imagine R) puis procédez à la demande de remboursement sur le Portail usagers (inutile de créer un compte pour cette aide).

• Votre enfant a une Carte scolaire bus lignes régulières :

Téléchargez, complétez le formulaire téléchargeable sur **www.seine-et-marne.fr** et retournez-le au Département avec les pièces suivantes : un certificat de scolarité, une photocopie de la carte scolaire bus, une facture délivrée par le transporteur et vos coordonnées bancaires. Attention ! Cette aide ne concerne pas les élèves qui sont porteurs du titre SCOL'R, valable sur circuit spécial scolaire.

*Primaires hors Regroupement pédagogique intercommunal et collégiens

Le Maire
Patrick JACQUES

GALETTE DES ROIS

Le 7 janvier dernier, l'ALM a organisé sa traditionnelle galette des Rois offerte aux anciens de la Commune. Celle-ci s'est déroulée dans la bonne humeur. Nous tenons à remercier la trentaine de participants pour ce bon moment d'échange et de convivialité.

B.C



LE POINT SUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN, INSCRITE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES ET LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Les trois premières tranches de restauration de notre église ont pris fin le 7 octobre 2016 après trois années de chantier.

Il a été par ailleurs procédé aux travaux de reprofilage d'une partie du cimetière en façade sud de l'église au mois de novembre 2016, afin de préserver la barrière étanche mise en place à l'occasion des travaux du chœur et de la sacristie.

Depuis lors, avec nombre de bénévoles, nous avons entrepris le nettoyage méticuleux de l'église, la consolidation des éléments de mobiliers défectueux, le traitement des bancs et leur remise en place dans la nef. L'édifice est désormais prêt à reprendre du service et des contacts ont été pris à ce titre avec l'équipe paroissiale du secteur de Lorrez Le Bocage, affectataire de notre église.

Il est envisagé à ce titre une inauguration de l'édifice en présence de l'évêque de Meaux, Mgr. Jean-Yves NAHMIAS, dont la date n'est pas encore arrêtée.

Par ailleurs, je viens de saisir par l'intermédiaire de Mme la Sous-Préfète de Provins, la commission de sécurité départementale afin de lever définitivement les réserves qui avaient justifiées l'avis défavorable de la commission en 2001.

Afin de fêter et célébrer d'ores et déjà cette première étape de restauration, Le Conseil municipal a décidé d'organiser un concert avec l'ensemble vocal « **Double croche** » d'Egreville, dirigée par Mme Yolande Lucrèce BARRAUD, avec solistes et la collaboration d'un pianiste, Pablo YGOUT, **Dimanche 30 Avril 2017 à 15 Heures**, afin de permettre à tous de découvrir l'église restaurée.

Compte-tenu de la période dite de réserve électorale, l'invitation à ce concert gratuit est réservée à tous les habitants de la commune ainsi qu'à tous les amis qui voudront se joindre à nous, que nous convierons après le concert à venir partager le verre de l'amitié.

Nous dévoilerons pour l'occasion la plaque officielle « monument historique » qui sera désormais apposée sur l'édifice, dont le logotype a été conçu par le Ministère de la culture et pour lequel les architectes chargés de sa conception se sont inspirés du labyrinthe de la cathédrale de Reims.

Cette plaque complétée par une plaque nominative au nom de « l'église Saint-Martin XIIème et XIIIème siècles » renforcera la signalisation de ce monument historique, **inscrit depuis le 17 juin 1926.**



Le compteur de notre souscription publique indique la somme de **18.020 €** collectés à ce jour, soit un gain très faible de **390 €** depuis la précédente édition de décembre 2016.

Je veux rappeler à tous que la restauration de l'église n'est point achevée, et que nous travaillons déjà au montage du dossier financier pour engager la restauration complète de la nef, à compter de 2019, au moyen du nouveau contrat rural adopté fin janvier dernier par la Région Île-de-France prévoyant une dépense subventionnable plafonnée de 370.000 € H.T, à hauteur de 40% par la Région et 30% par le département, soit globalement 70%, avec le cas échéant une participation complémentaire de l'Etat (DRAC Î.d.F.).

Votre engagement financier au profit de la souscription publique demeure cependant indispensable, notamment pour envisager au terme des travaux lourds d'engager la remise en état de l'ensemble du mobilier dont vous pourrez constater l'état de vétusté.

En remerciant à nouveau tous les donateurs qui ont permis d'atteindre le niveau de collecte actuel, je ne peux qu'encourager tous ceux qui ne l'ont point encore fait à participer à cette œuvre commune.

Merci d'avance à l'adresse de tous ceux qui ne laisseront pas vain ce nouvel appel à la générosité.

Le Maire

